

# ALLIANZ

# CASHFACILITY FUND

RAPPORT ANNUEL

Fonds Commun de Placement - FCP de droit français

30.06.2020

# Sommaire

3	Placements et gestion
7	Rapport d'activité
13	Rapport du commissaire aux comptes
16	Bilan actif
17	Bilan passif
18	Hors-bilan
19	Compte de résultat
20	Règles et méthodes comptables
23	Evolution de l'actif net
24	Compléments d'information
37	Inventaire

## ALLIANZ CASHFACILITY FUND

<b>Société de gestion</b>	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS EUROPE GmbH Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
<b>Gestionnaire administratif et comptable par délégation</b>	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES 10, passage de l'Arche - 92034 Paris La Défense Cedex
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG Tour Egho - 2, avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex
<b>Commercialisateur</b>	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS et/ou les sociétés du groupe Allianz

## Placements et gestion

**Classification :** Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard.

**Affectation des sommes distribuables :** Les revenus de la part "R1/D" sont distribués (partiellement ou totalement) ou mis en report à nouveau (partiel ou total) sur décision de la Société de Gestion, avec possibilité d'acompte .

Les revenus de la part "I2/D" sont distribués (partiellement ou totalement) ou mis en report à nouveau (partiel ou total) sur décision de la Société de Gestion avec possibilité d'acompte.

Les revenus de la part "I3/D" sont distribués (partiellement ou totalement) ou mis en report à nouveau (partiel ou total) sur décision de la Société de Gestion avec possibilité d'acompte.

**Objectif de gestion :** L'OPC a pour objectif d'offrir une performance supérieure ou égale à l'indice EONIA déduction faite des frais de gestion, sur la durée de placement recommandée. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPC ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPC verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

**Indicateur de référence :** La performance de l'OPC est à comparer à l'indice de marché : EONIA.

Le portefeuille sera investi de manière discrétionnaire, dans les conditions définies dans la documentation réglementaire, sans contrainte particulière additionnelle en terme d'univers d'investissement par rapport à un éventuel indice de marché. Il est précisé que la volatilité de l'OPC et de L'Eonia ne devrait pas s'éloigner de manière significative (pour ce type d'actif).

La méthodologie de calcul de l'EONIA (EURO Overnight Index Average) actuelle est modifiée pour devenir l'ESTR plus un spread. L'ESTR reflète le coût des emprunts de gros au jour le jour non garantis en euros, entièrement fondé sur les transactions individuelles des banques de la zone euro. Le spread est basé sur des données recueillies sur une période d'au moins 12 mois et calculé comme une moyenne ajustée de 15 % des observations.

**Stratégie d'investissement :** Nous investissons jusqu'à 100 % de l'actif net en obligations et titres de créances du marché monétaire libellés en Euro ou toutes autres devises.

Le fonds sélectionne des actifs qui bénéficient d'une évaluation positive dans le cadre de la procédure interne d'évaluation de la qualité du crédit.

L'univers d'investissement se compose des titres d'émetteurs des pays de l'OCDE.

Ces titres sont à taux variable référencés Euribor ou Eonia (révisable dans un délai de 397 jours) de maturité résiduelle de 2 ans et/ou à taux fixe, de maturité résiduelle de 397 jours.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 6 mois (sensibilité au risque de taux d'intérêt) et la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 12 mois (sensibilité au risque de crédit).

Nous pouvons investir en parts ou actions d'OPC répondant aux définitions de fonds « monétaires » dans la limite de 10 % de l'actif net.

Nous pouvons intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré et effectuer des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres jusqu'à 100 % de l'actif net.

## ALLIANZ CASHFACILITY FUND

L'OPC sera géré dans une fourchette de sensibilité de 0 à 0.5.

Les titres de créances libellés dans une devise autre que l'Euro feront l'objet d'une couverture du risque de change.

L'OPC ne sera pas exposé à un risque de change.

### 1 - Gestion de la sensibilité au risque de crédit : Importante et récurrente

Chaque investissement en titres du secteur privé expose le fonds au risque de variation des emprunts du secteur privé. La gestion de la sensibilité crédit consiste à choisir la maturité des investissements sur la courbe de crédit dans le but de minimiser l'exposition du portefeuille à ce risque.

### 2 - Stratégie sectorielle : Importante et récurrente

Cette stratégie permet d'identifier les secteurs économiques à privilégier ou à sous-pondérer tout en essayant de limiter l'exposition du fonds aux fluctuations des emprunts du secteur privé. Les décisions d'investissement sont fondées sur une analyse financière rigoureuse réalisée par les gérants, l'équipe d'analystes crédit et l'apport de sources extérieures (agences de notation, courtiers, contreparties).

Les secteurs économiques considérés sont ceux que l'on retrouve dans les principales nomenclatures :

- Biens de consommations cycliques
- Biens de consommations non cycliques
- Energie
- Industries
- Produits de base
- Santé
- Services aux collectivités
- Services financiers
- Technologie
- Télécommunications

Les décisions du gérant seront fondées sur :

- des critères intrinsèques : Anticipations concernant l'activité économique, avantages structurels
- des critères relatifs : Appréciation de ces éléments entre les différents secteurs considérés.

### 3 - Sélection de titres : Importante et récurrente

Cette stratégie permet d'identifier les titres les plus attractifs au sein de l'univers d'investissement.

A l'intérieur de l'univers des titres de chaque secteur, le choix se fait en fonction :

- de l'émetteur,
- du niveau de subordination,
- de la notation (rating) de l'émission,
- de la maturité,
- de la liquidité de l'émission,
- du coupon (fixe, indexé)

Les décisions du gérant seront fondées sur :

- des critères intrinsèques : Analyse financière des émetteurs de l'univers d'investissement,
- des critères relatifs : Rendement, liquidité, facilité à obtenir une cotation auprès des intermédiaires de marché.

### 4 - Stratégie directionnelle : Importante et récurrente

Il s'agit de prendre des positions directionnelles sur les taux réels et nominaux en fonction de l'orientation du marché obligataire.

Cette stratégie se traduit par une exposition au marché de taux réels plus forte, ou plus faible. L'objectif est ainsi de profiter au mieux de la hausse du marché ou de réduire les pertes en cas de baisse de ce dernier.

L'orientation du marché des taux réels s'appréhende notamment à partir des politiques monétaire et budgétaire et des anticipations de croissance et d'inflation.

L'inflation est évidemment un facteur important dans l'évaluation des obligations indexées inflation puisqu'elle influence le prix au travers des coupons versés et du capital versé à échéance. L'inflation influence également le portage, c'est à dire la différence entre le taux réel augmenté de l'inflation réalisée et le taux de repo.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

**Risque de taux :** Les fluctuations des instruments obligataires détenus en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt. L'ampleur de ces fluctuations est fonction notamment de la maturité de chaque obligation. Ainsi, l'exposition

du portefeuille sur les taux des différents pays/devises peut varier selon les convictions/anticipations et impacter la valorisation du portefeuille. Le risque sur les taux d'intérêt est mesuré par un indicateur nommé sensibilité. Le niveau de la sensibilité du portefeuille est variable dans le temps en fonction des anticipations.

Notons également que, pour un même pays/devise, les taux d'intérêt sur plusieurs maturités peuvent évoluer de manière différente.

La stratégie d'arbitrage de la courbe qui consiste en un positionnement du portefeuille sur telle maturité plutôt que telle autre représente une autre composante du risque de taux, également gérée activement par nos équipes de gestion.

Enfin, chaque titre obligataire présente des caractéristiques techniques propres qui, au-delà de sa seule maturité, influencent de manière complexe la variation de sa valeur face à des mouvements de taux d'intérêt. Ces éléments participent également à la plus ou moins grande volatilité des performances du portefeuille face à des variations de taux. La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 6 mois.

**Risque de crédit :** Le portefeuille pouvant être investi, directement ou indirectement, dans des instruments financiers émis par des établissements privés, il est exposé au risque de défaillance de ces émetteurs. Par exemple, si une société ayant émis des obligations rentrant dans la composition du portefeuille fait faillite, ces obligations risquent de ne pas être remboursées, ou pas en totalité. Leur valeur baisse, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 12 mois.

Le fonds est également exposé au risque de crédit dans le cadre de la gestion des garanties financières si la contrepartie des opérations de pension livrée devait faire défaut et que simultanément l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut ou une restructuration sur les titres de créances reçues à titre de garanties.

**Risque de contrepartie :** ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans l'hypothèse où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu, ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Un défaut de la contrepartie peut engendrer des pertes sur l'OPC concerné. Néanmoins, en particulier pour les transactions négociées de gré à gré, un tel risque peut être significativement réduit par la remise de garanties financières par la contrepartie, conformément à la politique de gestion des garanties financières de la Société de gestion.

En matière d'opération de financement sur titres, le défaut de l'établissement financier contrepartie à l'opération exposera le fonds à un risque de contrepartie équivalent au solde des plus-values latentes des opérations conclues avec la contrepartie et la valeur de marché des garanties financières reçues en provision desdites plus-values latentes.

**Impact des produits dérivés :** La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet.

**Risque de liquidité (Risque qu'une position ne puisse pas être liquidée en temps opportun, à un prix raisonnable) :** Ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscription/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille. Ce risque ne s'applique aux garanties financières reçues qu'en cas de défaut de la contrepartie des opérations de gré-à-gré, auquel cas la cession des titres de créances à un prix raisonnable dans un contexte de turbulence des marchés peut se révéler plus difficile.

**Risque relatif :** Sur les différents facteurs de risque énumérés précédemment, le portefeuille peut prendre des paris par rapport à son univers/indice de référence, le cas échéant. Ces paris, qui permettent de dégager une sur-performance, introduisent également un risque de sous-performance par rapport à cet univers/indice de référence, le cas échéant. Nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les facteurs faisant l'objet d'anticipations fortes pour optimiser le rapport entre l'espérance de sur-performance et le risque de sous-performance.

**Risque lié aux taux d'intérêts négatifs :** Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

Les risques spécifiques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières sont le risque de contrepartie, le risque de liquidité et le risque de crédit.

#### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPC comporte 3 catégories de parts.

- La part nommée R1/D s'adresse à : Tout souscripteur, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels.

## ALLIANZ CASHFACILITY FUND

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro

Durée minimale de placement recommandée : 1 mois.

• La part nommée I2/D s'adresse à : réservée aux OPC et Entités du Groupe AllianzGI.

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro

Durée minimale de placement recommandée : 1 mois.

• La part nommée I3/D s'adresse à :  
réservée aux OPC et Entités du Groupe AllianzGI.

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x) :

- Risque Taux court terme de la zone euro

Durée minimale de placement recommandée : 1 mois.

Pour les particuliers, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

**Régime fiscal :** L'OPC n'a pas de dominante fiscale particulière.

L'OPC n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposables entre les mains de ses porteurs.

Néanmoins, le passage d'une catégorie d'actions à une autre est considéré, par l'administration fiscale, comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumise au régime fiscal des plus-values de valeurs mobilières.

Le régime fiscal applicable à ces plus ou moins-values latentes ou réalisées dépendra des dispositions fiscales applicables à la situation financière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC ; si celui-ci n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

*Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.*

- La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors Europe GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main - Allemagne ou à Allianz Global Investors Europe, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr).
- Date d'agrément par l'AMF : 29 janvier 2016.
- Date de création de l'OPC : 29 janvier 2016.

Sur l'exercice le fonds Allianz Cash Facility a réalisé une performance de -0.16% après frais de gestion, à comparer à son benchmark l'Eonia capitalisé qui a clôturé l'exercice à -0.44%, soit une surperformance de 28bps.

Le début de l'exercice a été marqué par un ralentissement économique de part et d'autre de l'Atlantique mais aussi par les anticipations d'un « hard brexit » après la suspension du Parlement britannique par Boris Johnson.

L'incertitude et le ralentissement ont conduit la FED et de la BCE à de nouvelles mesures accommodantes.

Du côté de la FED, le FOMC, sans surprise, a abaissé à deux reprises de 25 points de base ses taux directeurs en Juillet et en Septembre. Dans son discours, Jérôme Powell justifie ces baisses comme un stimulus en raison des anticipations de ralentissement de la croissance mondiale, lié principalement aux incertitudes sur le commerce international.

Concernant la BCE les annonces d'un nouveau programme de d'assouplissement monétaire ont été confirmées en Septembre comprenant :

- une baisse 10 bps du taux de dépôt à -0,50%,
- un « tiering » permettant de diminuer la facture des banques de la Zone Euro,
- 20 Md€ de rachats mensuels pour une durée indéterminée,
- 10 bps de moins et un an de plus pour les TLTROs.

Toutefois, la fin de l'année 2019 a terminé sur un ton positif avec des bonnes nouvelles sur les sujets politiques ayant marqués 2019, levant ainsi une partie des incertitudes : i/ annonce de la signature de la phase 1 d'un accord commercial entre la Chine et les Etats-Unis apporte une visibilité sur une sortie de la guerre tarifaire. ii/ victoire et majorité absolue obtenue par les conservateurs au Royaume-Uni. iii/ statu-quo de la FED et de la BCE après des réunions très accommodantes.

Ce ton positif a continué à être présent tout au long de janvier et février et rien n'a pesé sur la bonne tenue des marchés financiers. Les primes de crédit ont continué à se resserrer progressivement et la volatilité a quasiment été inexistante. Dans une telle situation le fonds Allianz Cash Facility a augmenté son risque graduellement en portant sa durée de vie moyenne (sensibilité au risque de crédit) de 200 jours en juillet 2019 pour atteindre 275 jours en décembre et 320 jours à fin février 2020.

En ce qui concerne la durée du fonds, c'est-à-dire son exposition au risque de taux, après une certaine stabilité aux alentours de 95 jours durant l'été, elle est progressivement montée à 115 jours en février 2020.

Allianz Cash Facility a ainsi investi pendant cette période sur des titres à taux variables comme RBS 03/2020, RBS 06/2021, Carrefour 04/2021, Crédit Agricole 06/2021, Goldman Sachs 07/2021, UBS 04/2021.... Mais aussi sur des titres à taux fixes : Unicredit 01/2021, ING 01/2021, Santander 11/2021, Volkswagen 10/2021...

Sur la seconde partie de cet exercice, à savoir à partir de Mars 2020, un évènement inattendu est venu perturbé d'une façon très rapide et violente la bonne tenue des marchés.

La crise COVID 19 a eu un impact sans précédent sur tous les classes d'actifs.

Sur le marché du crédit, la liquidité a complètement disparu quelle que soit la qualité des émetteurs. Par exemple, le titre à taux fixe ING BANK arrivant à échéance en janvier 2021, notée Aa3 par Moody's, se négociait autour de -29 bps début mars et les niveaux atteignaient plus de +60bps à la mi-mars. Pour les autres émetteurs, les variations étaient plus importantes comme le titre à taux variable Morgan Stanley échéance Mai 2021 affiché un prix de 100.05 (DM+15) début mars et 98.00 (DM+215) à mi-mars, soit une chute de 2 figures. L'ampleur de ces exemples illustre bien la panique qui a saisi les marchés.

Le retour à une « situation normale » a été long et ne pouvait se faire sans l'intervention massive des banquiers centraux pour réduire la volatilité et apporter un peu plus de confiance aux marchés financiers.

Côté BCE, les programmes d'assouplissement monétaire se sont multipliés (PEPP, nouveau TLTRO...) et les montants annoncés (plus de 1 100 milliards pour la BCE) sont d'une ampleur exceptionnelle.

Côté américain, la FED a également relancé des programmes massifs d'assouplissement monétaire, et les taux des Fed Funds ont été réduits de 150 points de base en 15 jours.

## ALLIANZ CASHFACILITY FUND

Dans une telle situation de forte volatilité, le fonds Allianz Cash Facility a aussi réduit son risque en portant sa durée de vie moyenne de 300 jours début mars à 200 jours en quelques semaines, en vendant des titres souverains sur l'Italie et quelques titres longs comme Société Générale 03/2021, BBVA 01/2021, ING 11/2021. Pour ce qui est du risque de taux d'intérêt, il est passé de 100 jours à 70 jours.

Pendant la phase de reprise avec les plans des banques centrales et les aides gouvernementales, nous avons continué à investir sur le marché obligataire secondaire en allongeant les échéances afin de toujours bénéficier de titres offrant des rendements attractifs.

A noter que, tout au long de cette crise COVID 19, Allianz Cash Facility a pu conserver ses titres en raison des faibles rachats auxquels le fonds a dû faire face. Le fonds n'a jamais été dans l'obligation de vendre pour faire face aux sorties. A titre d'illustration, la trésorerie détenue était d'environ 25% début mars (avec 5% investit en OPCVM monétaire court terme).

Sans aucune contrainte de vente pendant la crise, la performance du fonds Allianz Cash Facility a donc profité du rebond enregistré depuis début avril sur les titres toujours en portefeuille.

Par ailleurs, la part importante de liquidité a permis de réinvestir à des niveaux très attractifs. La reprise de ces investissements a également profité à la performance.

En ce qui concerne la répartition sectorielle du portefeuille, les signatures financières continuent de représenter la part la plus importante dans le fonds, mais nous faisons preuve d'une grande sélectivité dans nos choix d'investissements, en ne sélectionnant que les plus grosses surfaces financières, ou bien des émetteurs dont les garanties nous semblent assez solides sur l'horizon d'investissement choisi.

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Exercice des droits de vote :

Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds ou de la SICAV) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par l'OPC dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.

Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.

Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet <https://fr.allianzgi.com> soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

### Clé répartition de la commission de mouvement :

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

### Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties :

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).

Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH <https://fr.allianzgi.com> ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement ; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.



**Commission partagée :**

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice 2019, Allianz Global Investors GmbH a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière.

Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.

**Actifs éligibles au Plan d'épargne en actions (PEA) :**

Afin de permettre aux porteurs de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif de l'OPC est composé en permanence à hauteur de 75% minimum d'actions de la zone Euro. La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au Plan d'épargne en actions au 31/12/2019 est de 98.60%.

**Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée :**

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans le tableau « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

**Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) :**

L'OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

Pour plus d'informations concernant les critères ESG, veuillez consulter le site :

<https://fr.allianzgi.com/fr-fr/notre-groupe/notre-approche-isr-et-esg>.

**Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme :**

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

**Rémunération :**

Chez Allianz Global Investors, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur, l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

**Eléments chiffrés de la rémunération sur l'exercice 2019 :**

	Nombre total d'employés	Parmis lesquels				
Nombre d'employés au 31/12/2019	1 707	dont preneurs de risques	dont membre du conseil	dont employés avec fonction de contrôle	dont autre preneur de risques	dont employés avec rémunération comparable
Rémunération fixe	163 646 905	8 839 907	1 718 951	488 352	1 294 426	5 338 178
Rémunération variable	122 615 429	23 341 018	3 821 074	420 897	4 708 477	14 390 570
Total	286 262 334	32 180 925	5 540 025	909 249	6 002 903	19 728 748

**SFTR :**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**Techniques de gestion efficace du portefeuille et instrument financiers dérivés**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -
- Prêts de titres : -
- Emprunts de titres : -
- Prises en pension : -
- Mises en pensions : -
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 10 000 000,00
- Change à terme : -
- Future : -
- Options : -
- Swap : 10 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT SUISSE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# Rapport du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement ALLIANZ CASH FACILITY FUND**

3, boulevard des Italiens - 75002 Paris

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux porteurs de parts,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALLIANZ CASH FACILITY FUND constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

**Fonds Commun de Placement****ALLIANZ CASH FACILITY FUND***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

**Isabelle  
Bousquie** Signature numérique  
de Isabelle Bousquie  
Date : 2020.10.27  
14:19:12 +01'00'

Isabelle Bousquie  
Associé

## Bilan actif

	30.06.2020	30.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>684 063 288,56</b>	655 896 960,35
• <b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	552 872 105,33	576 569 716,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	97 073 540,00	49 990 662,92
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	10 000 814,00
• <b>Organismes de placements collectifs</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	19 335 766,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	34 107 350,65	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	10 292,58	-
• <b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>16 896,00</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	16 896,00	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>68 156 323,65</b>	61 089 551,44
Liquidités	68 156 323,65	61 089 551,44
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>752 236 508,21</b>	716 986 511,79



## Bilan passif

	30.06.2020	30.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	751 309 402,02	719 810 053,06
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	61,98	73,55
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 644 143,68	-11 288 453,07
• Résultat de l'exercice	6 391 469,43	8 304 311,90
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>752 056 789,75</b>	716 825 985,44
<b>Instruments financiers</b>	<b>10 292,58</b>	-
• <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
• <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 292,58	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>169 425,88</b>	160 526,35
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	169 425,88	160 526,35
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>752 236 508,21</b>	716 986 511,79

## Hors-bilan

	30.06.2020	30.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	10 000 000,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

## Compte de résultat

	30.06.2020	30.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	7 824 028,58	11 737 205,38
• Produits sur titres de créances	-10 410,10	-79 967,07
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>7 813 618,48</b>	11 657 238,31
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-441 500,27	-267 158,31
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-441 500,27</b>	-267 158,31
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>7 372 118,21</b>	11 390 080,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-417 534,85	-438 253,70
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>6 954 583,36</b>	10 951 826,30
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-563 113,93	-2 647 514,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>6 391 469,43</b>	8 304 311,90

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### METHODES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION

#### Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

#### **Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé**

##### Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu, quelle que soit la place de cotation.

Certains titres obligataires peuvent être évalués à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (relevés sur pages Bloomberg), permettant une valorisation au plus près du marché.

Les titres de créances faisant l'objet de cotation régulière de type Bons du Trésor sont évalués à la valeur actuelle, à partir de prix fournis quotidiennement sur des bases de données par des contributeurs actifs sur ce marché. Pour les autres titres de créances, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée en retenant le taux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Les titres sont actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu).

##### Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours connu.

##### Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme conditionnels sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### Instruments financiers et dérivés dont le cours n'a pas été constaté

Les Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté ou qui n'ont pas fait l'objet de cotation le jour d'établissement de la valeur liquidative sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé**

##### Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les titres de créances sont évalués à la valeur actuelle.

##### Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

##### Instruments financiers à terme et dérivés

##### Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises

Les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur actuelle par actualisation des flux futurs, à l'exception, en l'absence de sensibilité particulière aux risques de marché, des contrats d'échange d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

##### *Contrats d'échange financiers adossés*

L'instrument financier et le contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises associé, composant un échange financier adossé, font l'objet d'une évaluation globale.

##### *Contrats d'échange de dividendes ou de performance*

Les contrats d'échange sont valorisés à leur valeur actuelle, hors indemnités de résiliation éventuelles, par recours à des modèles financiers: valeur mathématique intrinsèque ou autres modèles utilisant des calculs ou des paramètres faisant place à l'anticipation.

## ALLIANZ CASHFACILITY FUND

### Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation.

### Dérivés de crédit

Les crédits default swaps (CDS) sont valorisés à leur valeur actuelle. En application du principe de prudence, ces estimations sont corrigées du risque de contrepartie.

### **Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres**

#### Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

#### Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

### **Dépôts et Emprunts**

#### Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, cette valorisation est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Ces dépôts remplissent les conditions d'éligibilité du Règlement (UE) 2017/1131 applicable aux fonds monétaires.

#### Prêts de titres

Les prêts de titres ne sont pas autorisés.

#### Emprunts de titres

Les emprunts de titres ne sont pas autorisés.

### **Actifs et passifs en devises**

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change du jour à Paris.

### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### **Méthodes de comptabilisation**

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe : Enregistrement au compte de résultat lors de leur encaissement.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers : les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

### **Frais facturés à l'OPC**

A l'exception des frais d'intermédiations, les frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC :

- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,
- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

## ALLIANZ CASHFACILITY FUND

A ces frais, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI (le cas échéant) ou au rapport annuel.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R1/D : 0.50 % TTC taux maximum Part I2/D : 0.60 % TTC taux maximum Part I3/D : 0.70 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	non significatif*
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

\* L'OPC investit à moins de 20% dans d'autres OPC.

Les modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres sera : 100% acquis à l'OPC

#### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changement intervenu : Néant.

Changement à intervenir : Néant.

#### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changement intervenu : Néant.

Changement à intervenir : Néant.

#### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

#### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

#### Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de part

Les revenus de la part "R1/D" sont distribués (partiellement ou totalement) ou mis en report à nouveau (partiel ou total) sur décision de la Société de Gestion, avec possibilité d'acompte.

Les revenus de la part "I2/D" sont distribués (partiellement ou totalement) ou mis en report à nouveau (partiel ou total) sur décision de la Société de Gestion avec possibilité d'acompte.

Les revenus de la part "I3/D" sont distribués (partiellement ou totalement) ou mis en report à nouveau (partiel ou total) sur décision de la Société de Gestion avec possibilité d'acompte.

## Evolution de l'actif net

Devise	30.06.2020 EUR	30.06.2019 EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>716 825 985,44</b>	864 115 877,02
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 410 497 345,03	1 802 408 542,51
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 364 494 214,58	-1 940 735 678,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	438 690,65	194 443,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 625 143,08	-14 447 841,99
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-14 260,36	-7 736,76
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 806 602,78	1 936 222,74
- Différence d'estimation exercice N	-3 404 376,00	-597 773,22
- Différence d'estimation exercice N-1	-597 773,22	-2 533 995,96
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	10 292,58	-
- Différence d'estimation exercice N	10 292,58	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-8 729 886,51	-7 589 669,24
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 954 583,36	10 951 826,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>752 056 789,75</b>	716 825 985,44

## Compléments d'information

### 1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	187 381 783,25	-
Obligations à taux variable	365 490 322,08	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	97 073 540,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-



## 1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	10 000 000,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	187 381 783,25	-	365 490 322,08	-
Titres de créances	97 073 540,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	68 156 323,65
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	10 000 000,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	43 854 519,54	312 116 172,04	196 901 413,75	-	-
Titres de créances	17 009 660,00	80 063 880,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	68 156 323,65	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	10 000 000,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

#### 4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

#### 5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>		<b>16 896,00</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-	-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		16 896,00
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>		<b>169 425,88</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises	-	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-	-
Autres Dettes :		
Autres creances		94 098,90
Frais provisionnés		69 590,62
Somme à payer		5 736,36
-	-	-
-	-	-
Autres opérations	-	-

**6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Souscriptions		Rachats
		Montant	Nombre de parts	Montant
PART I2 / FR0013090651	-	-	-	-
PART I3 / FR0013090669	25 503,207	2 400 757 345,03	25 130,821	2 364 494 214,58
PART R1 / FR0013087053	10 364,9	9 740 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I2 / FR0013090651		-		-
PART I3 / FR0013090669		-		-
PART R1 / FR0013087053		-		-
Rétrocessions par catégorie de part		Montant		Montant
PART I2 / FR0013090651		-		-
PART I3 / FR0013090669		-		-
PART R1 / FR0013087053		-		-
Commissions acquises à l'OPC par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I2 / FR0013090651		-		-
PART I3 / FR0013090669		-		-
PART R1 / FR0013087053		-		-

**7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>%</b>
Catégorie de part :	
PART I2 / FR0013090651	<b>0,05</b>
PART I3 / FR0013090669	<b>0,05</b>
PART R1 / FR0013087053	<b>0,40</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	<b>Montant</b>
Catégorie de part :	
PART I2 / FR0013090651	-
PART I3 / FR0013090669	-
PART R1 / FR0013087053	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'OPC	-
- Ventilation par OPC "cible" :	
- OPC 1	-
- OPC 2	-
- OPC 3	-
- OPC 4	-

**8. Engagements reçus et donnés**

8.1. Description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital.....	Néant
8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés.....	Néant

**9. Autres informations**

## 9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

## 9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

## Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

## Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

## 9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et OPC gérés par ces entités :

- OPC	-
- autres instruments financiers	-

**10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat** *(En devise de comptabilité de l'OPC)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.06.2020	30.06.2019
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	61,98	73,55
Résultat	6 391 469,43	8 304 311,90
<b>Total</b>	<b>6 391 531,41</b>	8 304 385,45

PART I2 / FR0013090651	30.06.2020	30.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	10000	100,00
Report à nouveau de l'exercice	16,50	35,49
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>116,50</b>	135,49
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	10 000	10 000
Distribution unitaire	0,01	0,01
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I3 / FR0013090669	30.06.2020	30.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	6 340 841,61	8 304 216,79
Report à nouveau de l'exercice	4,58	25,10
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>6 340 846,19</b>	8 304 241,89
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	7 900,868	7 528,482
Distribution unitaire	802,55	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

## ALLIANZ CASHFACILITY FUND

PART R1 / FR0013087053

30.06.2020

30.06.2019

Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	50 481,93	8,07
Report à nouveau de l'exercice	86,79	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>50 568,72</b>	8,07
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	10 365,9	1
Distribution unitaire	4,87	8,07
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-





	30.06.2020	30.06.2019
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 644 143,68	-11 288 453,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-5 644 143,68</b>	<b>-11 288 453,07</b>

PART I2 / FR0013090651	30.06.2020	30.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-71,20	-150,53
<b>Total</b>	<b>-71,20</b>	<b>-150,53</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I3 / FR0013090669	30.06.2020	30.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 569 721,08	-11 288 286,95
<b>Total</b>	<b>-5 569 721,08</b>	<b>-11 288 286,95</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## ALLIANZ CASHFACILITY FUND

PART R1 / FR0013087053

30.06.2020

30.06.2019

Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-74 351,40	-15,59
<b>Total</b>	<b>-74 351,40</b>	<b>-15,59</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 25 février 2016

Devise OPC

EUR	<b>30.06.2020</b>	30.06.2019	28.06.2018	29.06.2017	-
Actif net	<b>752 056 789,75</b>	716 825 985,44	864 115 877,02	348 953 815,99	-

**PART I2 / FR0013090651**

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	<b>30.06.2020</b>	30.06.2019	28.06.2018	29.06.2017	-
Nombre de parts en circulation	<b>10 000</b>	10 000	10 000	10 000	-
Valeur liquidative	<b>0,9426</b>	0,9541	0,96	0,99	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	<b>0,01</b>	0,01	0,01	0,03	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>-0,00</b>	-0,01	-0,01	-0,03	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

**PART I3 / FR0013090669**

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	<b>30.06.2020</b>	30.06.2019	28.06.2018	29.06.2017	-
Nombre de parts en circulation	<b>7 900,868</b>	7 528,482	8 980,036	3 496,053	-
Valeur liquidative	<b>93 957,2341</b>	95 213,8153	96 225,14	99 810,51	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	<b>802,55</b>	-	881,67	3 340,98	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>-704,95</b>	-1 499,41	815,50	-3 289,18	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## PART R1 / FR0013087053

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.06.2020	30.06.2019	28.06.2018	29.06.2017	-
Nombre de parts en circulation	<b>10 365,90</b>	1	1	1	-
Valeur liquidative	<b>936,1134</b>	948,97	959,23	993,89	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	<b>4,87</b>	8,07	5,76	29,08	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>-7,17</b>	-15,59	-8,70	-33,10	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## Inventaire au 30.06.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
<b>Obligation</b>						
XS1856041287	ALD SA FRN 16/07/2021	PROPRE	8 000 000,00	7 924 205,33	EUR	1,05
XS1723613581	ALD SA FRN 27/11/2020	PROPRE	30 500 000,00	30 425 122,50	EUR	4,05
XS1594368539	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG FRN 12/04/2022	PROPRE	22 300 000,00	22 318 046,89	EUR	2,97
XS1346315200	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 20/01/2021	PROPRE	1 500 000,00	1 515 436,31	EUR	0,20
XS1560862580	BANK OF AMERICA CORP FRN 07/02/2022	PROPRE	25 634 000,00	25 709 170,28	EUR	3,42
XS1687279841	BANK OF AMERICA FRN 21/09/2021	PROPRE	2 500 000,00	2 499 325,00	EUR	0,33
XS1620532991	BARCLAYS BANK PLC FRN 14/09/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 766,89	EUR	0,27
XS0954928783	BFCM 2.625% 24/02/2021	PROPRE	500 000,00	513 301,02	EUR	0,07
XS1014704586	BNP PARIBAS 2.25% 13/01/2021	PROPRE	1 081 000,00	1 105 368,22	EUR	0,15
FR0011781764	BPCE SA 2.125% 17/03/2021	PROPRE	500 000,00	510 959,73	EUR	0,07
FR0013155868	CARREFOUR BANQUE FRN 20/04/2021	PROPRE	31 100 000,00	31 151 771,13	EUR	4,14
XS1417876759	CITIGROUP INC FRN 24/05/2021	PROPRE	20 000 000,00	20 113 768,89	EUR	2,67
XS0969344083	CONTINENTAL AG 3.125% 09/09/2020	PROPRE	28 000 000,00	28 852 560,98	EUR	3,84
FR0012004521	CREDIT AGRICOLE LONDON FRN 24/06/2021	PROPRE	7 000 000,00	7 029 617,78	EUR	0,93
XS2124933842	CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 27/08/2021	PROPRE	1 900 000,00	1 907 875,50	EUR	0,25
DE000A169G07	DAIMLER AG 0.875% 12/01/2021	PROPRE	9 500 000,00	9 569 179,21	EUR	1,27
FR0013216892	DANONE SA 0.167% 03/11/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 001 384,21	EUR	0,13
XS1458408306	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 27/07/2021	PROPRE	38 932 000,00	39 169 803,14	EUR	5,21
XS1917614569	HSBC HOLDINGS PLC FRN 04/12/2021	PROPRE	13 000 000,00	13 026 823,33	EUR	1,73
XS0879869187	IBERDROLA INTL BV 3.5% 01/02/2021	PROPRE	22 500 000,00	23 284 249,18	EUR	3,10
XS0940711947	IBERDROLA INTL 2.875% 11/11/20	PROPRE	9 500 000,00	9 774 655,90	EUR	1,30
XS1976945995	ING BANK NV FRN 08/04/2021	PROPRE	3 900 000,00	3 908 984,08	EUR	0,52
XS1914936726	ING BANK NV VAR 26/11/2021	PROPRE	6 000 000,00	6 016 469,50	EUR	0,80
XS1324217733	ING BANK NV 0.75% 24/11/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 013 257,38	EUR	0,27
XS0579847673	ING BANK 4.875% 18/01/21	PROPRE	14 500 000,00	15 214 714,51	EUR	2,02
XS1599167589	INTESA SANPAOLO SPA VAR 19/04/2022	PROPRE	9 000 000,00	8 987 779,50	EUR	1,20

ALLIANZ CASHFACILITY FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1752918901	JP MORGAN CHASE BANK NA FRN 18/06/2021	PROPRE	4 000 000,00	4 019 028,00	EUR	0,53
BE6286238561	KBC GROEP NV 1% 26/04/2021	PROPRE	1 000 000,00	1 008 285,62	EUR	0,13
XS1511787407	MORGAN STANLEY FRN 27/01/2022	PROPRE	20 455 000,00	20 501 395,35	EUR	2,73
XS1706111876	MORGAN STANLEY VAR 09/11/2021	PROPRE	15 900 000,00	15 889 127,93	EUR	2,11
XS2048471002	NATWEST MARKETS PLC FRN 01/03/2021	PROPRE	17 000 000,00	17 024 258,06	EUR	2,26
XS2013531228	NATWEST MARKETS PLC FRN 18/06/2021	PROPRE	9 000 000,00	9 025 428,00	EUR	1,20
XS0576532054	RABOBANK NEDERLAND 4.125% 12/01/2021	PROPRE	710 000,00	739 220,22	EUR	0,10
FR0013241379	RCI BANQUE SA FRN 08/07/2020	PROPRE	13 000 000,00	13 001 191,67	EUR	1,73
FR0013250685	RCI BANQUE SA FRN 12/04/2021	PROPRE	17 000 000,00	16 858 883,00	EUR	2,24
FR0013053055	RCI BANQUE SA 1.375% 17/11/2020	PROPRE	1 000 000,00	1 010 715,57	EUR	0,13
XS1048519596	RCI BANQUE SA 2.25% 29/03/2021	PROPRE	2 500 000,00	2 518 040,41	EUR	0,33
XS1316037545	SANTAN CONSUMER FINANCE 1.5% 12/11/2020	PROPRE	18 000 000,00	18 260 265,25	EUR	2,43
XS2121250836	SANTANDER CONSUMER FINANCE SA FRN 25/02/2022	PROPRE	18 000 000,00	17 907 762,00	EUR	2,38
XS1508588875	SNAM SPA 0% 25/10/2020	PROPRE	10 000 000,00	9 992 500,00	EUR	1,33
FR0013444841	SOCIETE GENERALE FRN 06/09/2021	PROPRE	15 000 000,00	15 043 630,00	EUR	2,00
XS1810806049	UBS AG LONDON FRN 23/04/2021	PROPRE	14 000 000,00	14 030 088,33	EUR	1,87
XS1014627571	UNICREDIT SPA 3.25% 14/01/2021	PROPRE	32 303 000,00	33 291 007,55	EUR	4,43
XS1893632221	VOLKSWAGEN FIN SERV AG 0.25% 16/10/2020	PROPRE	7 000 000,00	7 005 641,69	EUR	0,93
XS1692348847	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.25% 05/10/2020	PROPRE	20 176 000,00	20 201 040,29	EUR	2,69
Total Obligation				552 872 105,33		73,51
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0013106713	ALLIAN SECURICAS SRI WC	PROPRE	230,00	34 107 350,65	EUR	4,54
Total O.P.C.V.M.				34 107 350,65		4,54
Total Valeurs mobilières				586 979 455,98		78,05
Swap de Taux						
SWAP03881456	CCP -LCH00063469671	PROPRE	10 000 000,00	10 292,58	EUR	0,00
Total Swap de Taux				10 292,58		0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Liquidites						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	Appel de marge EUR	PROPRE	-10 292,58	-10 292,58	EUR	-0,00
Total APPELS DE MARGES				-10 292,58		-0,00
<b>AUTRES</b>						
	Prov Int Neg CptCash	PROPRE	-94 098,90	-94 098,90	EUR	-0,01
Total AUTRES				-94 098,90		-0,01
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	Banque EUR CRS	PROPRE	230,69	230,69	EUR	0,00
	Banque EUR SGP	PROPRE	68 156 092,96	68 156 092,96	EUR	9,06
Total BANQUE OU ATTENTE				68 156 323,65		9,06
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	Deposit OTC EUR	PROPRE	16 896,00	16 896,00	EUR	0,00
Total DEPOSIT DE GARANTIE				16 896,00		0,00
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PrComGestAdm	PROPRE	-0,10	-0,10	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-11 393,11	-11 393,11	EUR	-0,00
	PrComGestAdm	PROPRE	-114,35	-114,35	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-0,24	-0,24	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-22 323,25	-22 323,25	EUR	-0,00
	PrComGestDep	PROPRE	-247,74	-247,74	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-0,24	-0,24	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-21 926,14	-21 926,14	EUR	-0,00
	PrComGestFin	PROPRE	-3 353,72	-3 353,72	EUR	-0,00
	PrHonoCAC	PROPRE	-0,12	-0,12	EUR	-0,00
	PrHonoCAC	PROPRE	-10 149,45	-10 149,45	EUR	-0,00
	PrHonoCAC	PROPRE	-82,16	-82,16	EUR	-0,00
	PrN-1HonoCAC	PROPRE	-0,09	-0,09	EUR	-0,00
	PrN-1HonoCAC	PROPRE	-5 736,27	-5 736,27	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-75 326,98		-0,01
Total Liquidites				67 993 501,19		9,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Creances negociables						
<b>Interets precomptes.</b>						
IT0005381824	BOT 0% 14/08/2020	PROPRE	2 000 000,00	2 000 760,00	EUR	0,27
IT0005383523	BOT 0% 14/09/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 002 950,00	EUR	0,67
IT0005387078	BOT 0% 14/10/2020	PROPRE	52 000 000,00	52 039 520,00	EUR	6,92
IT0005403594	BOT 0% 30/09/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 003 300,00	EUR	0,67
IT0005406738	BOT 0% 30/10/2020	PROPRE	28 000 000,00	28 024 360,00	EUR	3,73
IT0005399578	BOT 0% 31/08/2020	PROPRE	5 000 000,00	5 002 650,00	EUR	0,67
Total Interets precomptes.				97 073 540,00		12,91
Total Creances negociables				97 073 540,00		12,91
<b>Total ALLIANZ CASHFACILITY FUND</b>				<b>752 056 789,75</b>		<b>100,00</b>